1008771502

DATE DEPOT :	2010-10-06
NUMERO DE DEPOT :	87715
N° GESTION :	2010B20257
N° SIREN :	413598558
DENOMINATION :	CETH²
ADRESSE :	20 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/07/22
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALETRANSFERT DE SI
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

COMPAGNIE EUROPEENNE DES TECHNOLOGIES DE L'HYDROGENE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 68.602,05 €
Siège social : Innov'Valley Entreprises – Bât. D0 – Route de Nozay
91460 MARCOUSSIS

413 598 558 R.C.S. EVRY

G.T.C. de Paris
I M R
- 6 OCT. 2010
N° DE DÉPOT 87715

PF du 22-07-10
CA - TI - MJ
09 du 22-07-10
TA du 22-07-10-16

10B20257

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2010

Procès-verbal de la délibération

Le jeudi 22 juillet 2010, à 10 heures,

Les Actionnaires de la Société se sont réunis au 10 rue de la Prairie – Bâtiment A – ZI de la Prairie - 91140 VILLEBON SUR YVETTE, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la convocation de Monsieur Pascal MORAND, Directeur Général Unique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pascal MORAND est appelé, en l'absence de membre du Conseil de Surveillance, à présider l'Assemblée.

La société SPTI EXPERTS, représentée par Monsieur Stéphane GIRARDEAU, et Madame Catherine MARTIN, les deux plus forts Actionnaires présents et acceptants tant par eux-mêmes que comme mandataires, sont appelés à remplir les fonctions de Scrutateurs.

Maître Francesco BETTI est désigné par le bureau ainsi composé comme Secrétaire.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, que les Actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble un nombre d'actions représentant le quorum nécessaire au vote des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Par suite, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La société AUDIT, CONSEILS ET INFORMATIQUE, Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- *Les statuts de la Société ainsi que le projet des statuts modifiés,*
- *La feuille de présence,*
- *Les pouvoirs des Actionnaires représentés,*
- *Le rapport du Directeur Général Unique,*
- *Le rapport du Conseil de Surveillance,*
- *Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,*
- *Divers documents.*

Il rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

- *Rapport du Directeur Général Unique,*
- *Rapport du Conseil de Surveillance,*
- *Modification de la dénomination sociale,*
- *Transfert du siège social,*
- *Modification des statuts en conséquence,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs à conférer.*

Monsieur le Président déclare que le rapport du Directeur Général Unique, le rapport du Conseil de Surveillance, le projet des résolutions, le projet des statuts modifiés, la liste des Actionnaires ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés par la Loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est successivement donnée du rapport du Directeur Général Unique et du rapport du Conseil de Surveillance.

Monsieur le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

Diverses observations sont ensuite échangées, et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire,

après avoir pris acte des raisons et de l'intérêt, pour la Société, de changer de dénomination sociale,

décide de modifier, à compter de ce jour, la dénomination sociale de COMPAGNIE EUROPEENNE DES TECHNOLOGIES DE L'HYDROGENE – CETH en :

$CETH_2$

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société d'Innov'Valley Entreprises – Bât. D0 – Route de Nozay - 91460 MARCOUSSIS, au :

20, rue Quentin Bauchart
75008 PARIS

et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 3 et 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 3 - Dénomination**

La dénomination sociale est :

CETII$_2$

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie des mots « Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance » et de l'indication du montant du capital social. »

« **ARTICLE 4 - Siège social**

Le siège social est fixé au :

20, rue Quentin Bauchart
75008 PARIS

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou des départements limitrophes par simple décision du conseil de surveillance sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire, et partout en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil de surveillance, le directoire est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

Aucune autre modification n'est apportée aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

==*=*=*=*=*=*

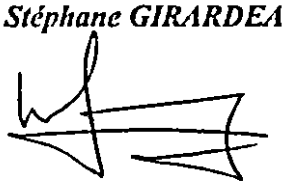
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal que les membres du Bureau ont signé après lecture.

Le Président
Pascal MORAND



Les Scrutateurs
Pour la société SPTI EXPERTS
Stéphane GIRARDEAU



Catherine MARTIN



Le Secrétaire
Francesco BETTI

